L'assemblée de Romont [suite]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **45 (1916)**

Heft 12

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'assemblée de Romont [1]

(Suite)

M. le préfet Oberson déclare qu'il n'a pas été étranger au choix de la question mise à l'étude. Trois grands maux, dit-il, ont fait invasion dans notre cher pays : l'alcoolisme, le mensonge et l'impudicité. Le premier de ces fléaux a déjà été soumis aux délibérations des membres de la Société fribourgeoise d'éducation. Il est temps de s'occuper du second. Le mensonge est très répandu. Dans les tribunaux on n'ose plus assermenter les témoins par crainte du faux serment. Avec un verre de vin, on obtient à peu près tous les témoignages que l'on veut. Deux témoins paraissent à la barre : l'un d'eux affirme catégoriquement que les choses se sont passées certainement d'une telle façon ; le second affirme, non moins positivement, qu'elles ont eu lieu d'une façon absolument différente. Dans les actes publics, on ment tout aussi facilement que dans telle chancellerie européenne bien connue. Les parents apprennent souvent eux-mêmes à leurs enfants à user de procédés contraires à la loyauté ; ils ont l'habitude de biaiser pour échapper à l'amende dont ils sont menacés, puis ils se vantent d'avoir mis dedans le préfet ou le président de tribunal. Le mal est très répandu. Peut-on s'opposer à sa diffusion ? M. Oberson le croit. A cet égard, l'école peut beaucoup. Pour arriver à un résultat, il faut aborder plus souvent le côté moral ; on fait trop d'intellectualisme dans nos classes. *Unum est necessarium*, a dit Jésus-Christ à Marthe, qui est restée une personnification de la bonne ménagère. Dans les questions qui sont enseignées, il faut tendre à tirer davantage une conclusion d'ordre éducatif. L'étude du catéchisme doit être faite avec plus de sérieux qu'on ne le pratique dans certaines écoles, où l'on consacre à cette branche quelques dix minutes au lieu de la pleine demi-heure. La question du mensonge s'impose tellement à notre attention qu'il n'y a pas d'auteur de traité de pédagogie qui ne consacre à ce vice détestable des pages

[1] Dans le dernier numéro, nous avons cité une partie du compte rendu publié dans la *Liberté*, qui contient une double erreur et que le journal a rectifié ensuite. La bannière a été dessinée par M. Jean Carrard, et non par M. Cattani, comme il a été affirmé. Quant à la broderie — et notamment au superbe médaillon de saint Nicolas, — elle est l'œuvre de l'atelier de broderie du Technicum. *Cuique suum.*

nombreuses, afin d'indiquer tous les moyens propres à l'extirper. Förster donne à cet égard un bel exemple : son volume *L'Ecole et le caractère* contient des réflexions profondes ; il recommande avant tout la formation religieuse, il montre la nécessité de faire appel au sentiment de l'honneur, l'utilité qu'il y a de faire voir quelles sont les conséquences du mensonge. Faisons sentir à l'enfant que par ce vice on se ravale, nous les disciples d'un Dieu qui est le Dieu de la vérité ; et cette leçon, donnons-la sans tomber dans le défaut du caporalisme : une trop grande sévérité peut porter l'enfant au mensonge. Par un choix judicieux de sujets dans les travaux qui sont donnés, on peut également réagir contre une fâcheuse tendance. Nous n'employons pas suffisamment les moyens suggérés par notre grand pédagogue fribourgeois, le P. Girard, qui invite le maître à frapper le plus souvent possible à la porte du cœur et qui a écrit cette si belle maxime : « Les mots pour la pensée, la pensée pour le cœur et la vie ».

M. Ræmy, curé de Morlon, met en garde contre l'exagération dans la critique d'un travers qui n'est pas notre apanage exclusif. Dans le ministère qu'il a exercé dans un autre canton, il n'a pas constaté qu'on fût plus véridique que dans le pays de Fribourg.

M. Beaud, directeur de l'Ecole secondaire de Bulle, relève l'importance qu'il y a, dans les leçons, d'éviter toute exagération ; il faut présenter le bien et le mal tels qu'ils sont. Quand l'enfant a été trompé une fois ou l'autre, il perd confiance. D'ailleurs, l'exagération contribue à fausser la conscience délicate des jeunes âmes confiées à la sollicitude de l'instituteur.

M. le conseiller d'Etat Deschenaux donne la raison pour laquelle, devant les tribunaux, beaucoup de témoins sont portés à ne pas dire la vérité. Trop souvent, dans notre pays, on pense que lorsqu'on est appelé à rendre témoignage, ce n'est pas en faveur de la vérité qu'on est invité à parler, mais en faveur de la personne A ou de la personne B. Le témoin ignore sa réelle mission qui est de dire la vérité et rien que la vérité. Dès lors, il importe de former la conscience dans ce sens pratique. Un criminaliste a osé dire qu'il n'y a pas de pires menteurs que les enfants ; cette sentence a besoin d'être expliquée ; toutefois, elle constate tout au moins la réalité d'un fait, une funeste tendance, tendance contre laquelle il faut réagir en ne permettant pas à l'enfant de raconter simplement avec ingéniosité comme il a l'habitude de le faire, mais en respectant scrupuleusement les droits de la vérité. A l'occasion, il importe aussi de faire voir combien le témoignage est chose importante et grave.

M. Joseph Bovet, professeur à Hauterive, constate que dans notre pays les enfants ont moins d'ouverture d'âme et de cœur que dans certaine autre contrée, où il a eu l'occasion de faire du ministère. Beaucoup d'enfants sont taciturnes, d'où la peur de se montrer au pasteur de la paroisse ou à l'instituteur, la frayeur aussi de se laisser deviner par ceux pourtant qui veulent leur unique bien moral. Si l'on veut réagir avec succès contre cet état d'esprit, il faut causer davantage à l'enfant, le mettre à l'aise, gagner sa confiance, encourager ses actes de franchise, ne pas nous borner à punir lorsqu'une défaillance a eu lieu, mais récompenser aussi l'aveu des fautes commises. Rappelons-nous et faisons ressortir le mérite qu'il y a de dire la vérité.

M. Tissot, curé de Vuisternens-devant-Romont et professeur à l'Ecole secondaire de Romont, souligne le rôle capital que doit jouer la famille dans la croisade contre le mensonge. Malheureusement, les parents ne remplissent pas toujours leurs devoirs d'éducateurs ; au lieu de mettre leurs enfants en garde contre un vice aussi dégradant, ils les incitent parfois à manquer à l'esprit de droiture par les moyens qu'ils leur suggèrent d'employer pour échapper aux punitions méritées. Certaines théories relatives à la restriction mentale ne doivent pas être exposées aux enfants, parce qu'ils pourraient se méprendre sur l'emploi légitime qu'on peut en faire. M. Tissot souhaite que les conclusions du rapport, mis à la discussion, ne soient pas un thème à vaines dissertations, mais qu'elles soient mises en pratique dans une lutte, qui ne doit pas être celle d'un jour, mais de toujours...

M. Risse, inspecteur scolaire, cite le cas de certains devoirs écrits qui sont de jolis répertoires de mensonges. Le maître dicte un sujet de composition, par exemple, le suivant : faites la description d'un aéroplane que vous avez vu un jour que vous étiez à la fenêtre. Et l'enfant qui n'a jamais vu pareil oiseau, de faire un récit, où il reproduit les idées suggérées par le maître, vraies pour ce dernier, mais absolument fausses pour l'enfant. Les parents sont parfois des maîtres occasionnels qui enseignent le mesonge par l'emploi de procédés déloyaux, auxquels ils ont recours, dont le souvenir reste gravé dans la mémoire et qui portent l'enfant à croire que les meilleures personnes n'ont pas de respect pour la vérité.

M. Barbey, chef de service, insiste sur la discipline de la persuasion qui doit l'emporter sur celle de la crainte : cette discipline est la meilleure école de la franchise. Il faut faire aimer la vérité en faisant toucher le vrai dans l'ordre intellectuel, omme on fait aimer le beau en découvrant les splendeurs

de la nature. A cet égard, les tâches directes peuvent rendre de grands services. A la leçon, il faut ajouter l'exemple d'une loyauté jamais prise en défaut. L'enseignement rationnel du catéchisme et de l'histoire biblique peut encore produire les plus salutaires effets.

Mgr Esseiva, révérendissime prévôt, est persuadé que l'efficacité de la lutte contre le mensonge dépend beaucoup de la manière dont on s'y prend. L'orateur rappelle divers souvenirs personnels. Une bonne a l'habitude de dire à l'enfant qui lui est confié : « Tu es un menteur... Tu mens plus de 30 fois par jour ». L'enfant finit par le croire et lorsqu'il ira recevoir le sacrement de pénitence, il s'accusera naïvement d'avoir menti 30 fois par jour. L'exemple de Jeannot mangé par le loup n'est pas toujours bon à citer ; il est préférable de recourir au moyen de la confiance. L'orateur connaît un institut à Fribourg, où l'on ne donne pas de punitions, où du moins les punitions sont excessivement rares. Les maîtres préfèrent recourir aux procédés qui dérivent de la persuasion. Seulement, le manque de loyauté est considéré comme une faute très grave. Tout mensonge est une cause de renvoi. Il s'agit, en effet, de se montrer très sévère à l'égard de la première chute, si l'on veut que le mensonge ne devienne pas une habitude.

M. le préfet Oberson remarque qu'il ne s'agit pas de savoir si dans notre pays le mensonge est plus ou moins fréquent qu'ailleurs : ce que nous cherchons, ce sont les meilleurs procédés propres à extirper ce vice détestable. Il signale une manière de se comporter dans les examens qui n'est pas exempte de déloyauté : on encadre les *minus habentes* d'élèves capables de leur venir en aide lorsque le moment de répondre sera venu et alors l'appareil à soufflet fonctionne à merveille. De même, au lieu de faire copier par manière de punition infligée des phrases sans portée éducative, on devrait choisir des formules propres à faire réfléchir l'enfant, comme par exemple, l'acte de contrition. Enfin, on a parfois la fâcheuse habitude de rire de l'habileté avec laquelle une personne a su se tirer d'un mauvais pas en ayant recours à la tromperie hardie, au mensonge audacieux : cette admiration mal placée peut avoir de fâcheuses conséquences. Pour corriger, la verge, châtiment dont parle l'Ecriture, est parfois nécessaire ; mais, à ce moyen, il faut préférer celui de la douceur et de la bonté, qui permet de faire valoir le sentiment de la dignité.

Après avoir loué le travail du rapporteur, M. Python, directeur de l'Instruction publique, manifeste son étonnement d'avoir entendu, au cours de la discussion, un orateur

faire une peinture noire de la situation, dans laquelle se trouve le canton de Fribourg. Le tableau est trop poussé au sombre. Pendant les nombreuses années qu'il a passées à la Direction de l'Instruction publique, il a reçu quantité de lettres écrites par des instituteurs ; il doit reconnaître qu'il n'a jamais remarqué qu'un correspondant ait cherché à le tromper. Quant aux enfants, il faut établir une différence : le cas du petit garçon qui ment, n'est pas assimilable à celui du voleur de poules qui recourt aux subterfuges pour échapper aux sanctions de la justice [1]. Le rapport et ses conclusions ont donné lieu néanmoins à un intéressant échange de vues, dont il vaut la peine de faire son profit.

Il est midi sonné et l'estomac des congressistes réclame ses droits, quand M. le Président met le point final à la discussion. L'assemblée, toutefois, consent à écouter un ami éprouvé de l'école, M. le directeur Léon Genoud, qui vient rompre une nouvelle lance en faveur des mutualités scolaires. Il rappelle que, en 1905, dans son assemblée générale, le corps enseignant avait décidé de commencer une campagne de propagande pour la vulgarisation de cette institution. Il a été amené à reprendre la question à la suite des études entreprises pour la revision de notre loi d'assistance. Les recherches faites, quant aux causes du paupérisme, ont conduit M. Genoud à d'effrayantes constatations sur les ravages de la tuberculose parmi l'enfance. Pour lutter efficacement contre le fléau et permettre aux familles de recourir aux soins médicaux, il faut créer la mutualité scolaire. Pour citer un chiffre, l'orateur relève que la subvention fédérale annuelle serait de 105,000 fr. si les 30,000 enfants de nos écoles étaient assurés contre la maladie. Que de traitements médicaux et pharmaceutiques ou que de cures de soleil on pourrait payer à notre jeunesse maladive avec une telle somme !

M. le directeur Genoud conclut en invitant le corps enseignant à travailler énergiquement à la création de mutualités dans tous les cercles scolaires.

M. le Président se joint à cet appel, après quoi il donne rendez-vous à tous les éducateurs dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, où doit avoir lieu le banquet.

(*A suivre.*)

[1] Cette observation mérite d'être soulignée. Dans la discussion très nourrie qui a eu lieu, une équivoque a trop dominé ; on a vu facilement des mensonges là où la théologie morale n'en voit point, mais où existe le manque de franchise et de loyauté, — ce qui est encore un défaut à éviter, à combattre et à extirper.